

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021 DELIBERATION N° 2021/02-IV/06

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS – responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)

Nombre de votants : 12 (le Président est sorti)

Date de la convocation : 26 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-06-BF
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception en préfecture : 16/04/2021



OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SEA – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal du Syndicat d'eau de l'Anjou a été présenté aux délégués par M. Glémot, Vice-Président.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'est retiré de la séance. La Présidence de séance est assurée par M. GUILLEUX, 1^{er} vice-Président, après accord de l'assemblée.

Monsieur GUILLEUX propose d'adopter le compte administratif du budget principal présentant les résultats suivants :

Excédent d'Investissement	4 320 213,32 €
Excédent d'Exploitation.....	7 932 803,92 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal est en concordance avec le compte de gestion dressé par le Payeur Départemental.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,**
- **Dit que le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal est en concordance avec le compte de gestion dressé par le Payeur Départemental.**

Vote : unanimité

Le Président
Thierry GALLARD
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-06-BF
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021